

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.3/L.2153  
1er octobre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL



Trentième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 68 c) de l'ordre du jour

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

ETAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES  
FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Uruguay : Amendement au projet de résolution publié sous la  
cote A/C.3/L.2151

Incorporer au dispositif le nouveau paragraphe 5 ci-après (en rénumérotant en conséquence l'actuel paragraphe 5).

Fait appel aux Etats parties à la Convention pour qu'ils étudient la possibilité de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention.

-----

